

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL SUITE À SON ASSEMBLÉE DU 23 OCTOBRE 2015.

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine*.

Escales découvertes

A15-SC-09

Localisation :	Mont Royal
Reconnaissance municipale :	Écoterritoire des sommets et flancs du mont Royal Site patrimonial du Mont-Royal (cité)
Reconnaissance provinciale :	Site patrimonial du Mont-Royal (déclaré)
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) émet un avis à la demande du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR), le projet étant situé dans un site patrimonial cité et dans un écoterritoire.

NATURE DES TRAVAUX

Le projet est basé sur deux grands axes d'intervention. Il consiste à aménager, sur le mont Royal et aux abords, des lieux de découverte et de repos, dont des parcours et des haltes, afin de favoriser la découverte des richesses naturelles et culturelles du lieu. Il vise également à améliorer l'accessibilité du mont Royal en développant des ressources d'orientation spatiale intégrant un système de repérage et de reconnaissance des lieux. Le projet est composé de trois volets : découverte de lieux moins connus sur la montagne (volet 1), marquage du tracé fondateur du chemin de la Côte-des-Neiges (volet 2) et aménagement de certaines aires spécifiques sur la propriété de l'oratoire Saint-Joseph et du cimetière Notre-Dame-des-Neiges (volet 3).

AUTRES INSTANCES CONSULTÉES

Le projet doit recevoir l'aval du ministère de la Culture et des Communications puisqu'il est situé dans un site patrimonial déclaré.

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136

HISTORIQUE ET DESCRIPTION DES LIEUX

Jusque vers 1800, les flancs du mont Royal demeurent boisés ou sont exploités à des fins agricoles. À partir du début du 19^e siècle, certains Montréalais fortunés construisent leurs résidences cossues dans le cadre verdoyant de la montagne. Vers 1850, deux cimetières y sont aménagés. C'est à cette époque que la Ville de Montréal commence à acheter plusieurs terrains que détient la bourgeoisie de l'époque et, en 1874, elle confie à l'architecte paysagiste américain Frederick Law Olmsted le mandat de concevoir un grand parc sur le mont Royal. Le parc est inauguré en 1876. Sa superficie de 220 hectares en fait l'un des plus importants parcs urbains au Canada. Il est doté de plusieurs sentiers, dont le chemin Olmsted qui serpente jusqu'au sommet, et de belvédères qui offrent plusieurs points de vue sur la ville. Plusieurs autres aménagements sont réalisés subséquemment, plus ou moins en continuité avec le plan original d'Olmsted¹.

Situé sur le flanc ouest de la montagne, le chemin de la Côte-des-Neiges est la première voie carrossable la traversant d'un bout à l'autre. Il est créé en 1862 à partir des tracés du chemin principal traversant la côte des Neiges et du chemin traversant l'ancien domaine de la Montagne des Sulpiciens². Aux abords du chemin, l'oratoire Saint-Joseph ouvre ses portes en 1924.

CONTEXTE DU PROJET

Ce projet est un legs pour le 375^e anniversaire de la fondation de Montréal, en 2017. Il a fait l'objet d'une première présentation devant le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) le 29 mai 2015, au cours de laquelle les représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) ainsi que les représentants des firmes externes ont exposé les concepts d'aménagements des trois volets des Escales découvertes, alors nommées « Parcours découverte » du Mont-Royal. Le quorum n'ayant pas été atteint pour la tenue de cette réunion, la présentation a donné lieu à un commentaire du CPM (11 juin 2015).

ANALYSE DU PROJET

Le CPM a reçu les représentants du SGPVMR et des firmes externes chargées du mandat lors de sa réunion du 23 octobre 2015. Les représentants du SGPVMR ont d'abord énoncé le concept du projet, puis les représentants des firmes externes ont ensuite exposé les orientations et partis pris d'aménagement des Escales découvertes. D'emblée, le CPM tient à souligner son appréciation de la qualité du travail ainsi que la très grande sensibilité qui a guidé le projet. Il formule dans les paragraphes suivants quelques questionnements et recommandations pouvant servir à enrichir le projet.

¹ Ville de Montréal, *Grand répertoire du patrimoine bâti*, « Mont Royal », <http://patrimoine.ville.montreal.qc.ca>

² L'Enclume, Atelier de développement territorial, *Évolution historique et analyse des éléments d'intérêt historique, patrimonial et paysager du chemin de la Côte-des-Neiges*, Montréal, mars 2015, p. 39.

Haltes sur la montagne

La qualité du projet se reflète dans le travail de réflexion et la sobriété de l'approche et le CPM croit que le grand souci de délicatesse et cette sobriété devraient se poursuivre dans les interventions. En effet, l'ajout de plusieurs nouveaux éléments dans le parc du Mont-Royal permettra certes aux visiteurs de découvrir des endroits méconnus de la montagne, mais, tel qu'il l'avait formulé précédemment, le CPM réitère sa crainte que l'ajout d'objets supplémentaires sur la montagne ne résulte en un effet de surcharge par rapport à ce qui est déjà présent et à venir. Notamment, le CPM est quelque peu sceptique à l'égard des haltes et bancs prévus dans le volet 1. Bien qu'il soit tout à fait justifié de prévoir des lieux pour s'asseoir et contempler à certains endroits sur la montagne, les haltes sont prévues dans les endroits où aucun aménagement ne se trouve ; par conséquent, n'est-il pas souhaitable de conserver certains lieux non aménagés, où le visiteur peut découvrir les lieux à son aise ? De plus, la montagne, par sa nature et les orientations d'aménagement d'Olmsted, ne devrait-elle pas être le moins aménagée possible de manière également à éviter d'altérer son potentiel archéologique ?

Par ailleurs, il serait souhaitable d'altérer le moins possible la topographie de la montagne. Pour le CPM, le fait de la modifier, bien que de manière très subtile, pour créer des bancs apparaît problématique. L'approche topographique, c'est-à-dire en réalisant des aménagements qui épousent la topographie de la montagne et s'y assujettissent, serait plus porteuse. Le CPM croit que la sobriété qui caractérise l'ensemble de la démarche mériterait de guider aussi les interventions et que le concept des haltes fonctionnerait très bien même en étant extrêmement sobre. Il soutient que le design des bancs devrait se fondre le plus possible à la topographie du site.

Il est également prévu d'alléger les interventions matérielles en réalisant des interventions numériques dans une phase ultérieure du projet. Pour le CPM, il est regrettable que le volet d'outils de communications soit relégué à une autre étape. Il croit que le numérique devrait faire partie intégrante du projet et qu'il devrait y être intégré maintenant, en profitant par exemple de l'intention d'utiliser les abribus pour diffuser du contenu culturel.

Enfin, tel qu'il l'avait mentionné précédemment, le CPM éprouve un certain malaise par rapport aux haltes prévues dans le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, compte tenu de l'identité du lieu. Pour lui, un cimetière n'appelle pas à de tels aménagements paysagers à la manière de parcs. Il croit que le caractère des haltes dans le cimetière devrait être revu et adapté afin de respecter la solennité des lieux.

Signalisation et interventions sur le chemin de la Côte-des-Neiges

Le volet 2 du projet prévoit d'utiliser les 80 lampadaires existants afin de marquer le tracé fondateur du chemin de la Côte-des-Neiges, notamment par l'ajout de pictogrammes illustrant chacun un des huit thèmes retenus pour évoquer l'histoire du chemin. Le CPM salue la décision d'ajouter la présence amérindienne aux thèmes historiques. Il prend également acte du fait que le pavoisement prévu remplacera les oriflammes existantes sur les lampadaires, limitant ainsi la surcharge d'éléments. Toutefois, concernant l'ajout prévu de pictogrammes sur les lampadaires pour désigner les thématiques historiques, le CPM est d'avis qu'il y a trop de symboles différents, contribuant de ce fait à une certaine surcharge dans la signalétique. Il serait souhaitable de miser sur une approche plus sobre et minimale, qui serait bénéfique tant pour la compréhension du promeneur que pour la délicatesse des interventions. Le CPM réitère à cet égard son attente de recevoir un relevé des lampadaires existants de manière à illustrer que les ajouts prévus ne surchargeront pas les lampadaires.

Le CPM appuie par ailleurs l'intention d'afficher du contenu culturel en remplacement des publicités figurant dans les abribus de la Société de transport de Montréal sur le parcours du chemin de la Côte-des-Neiges et encourage les représentants externes dans leurs démarches à ce sujet.

Interface des propriétés institutionnelles

Le troisième volet vise l'aménagement des interfaces entre le domaine public et les propriétés institutionnelles sur la montagne, plus particulièrement le cimetière Notre-Dame-des-Neiges et l'oratoire Saint-Joseph. Plus précisément, il vise notamment la création de trois placettes le long du chemin de la Côte-des-Neiges, comprenant des bancs et des aménagements paysagers. De manière générale, le CPM a de plus grandes réserves concernant ce volet des Escales découvertes. Bien qu'il soit favorable à la mise en valeur de vues sur des éléments significatifs du paysage ainsi qu'à l'ajout de places pour s'asseoir, le CPM se questionne sur les besoins d'usage par rapport à l'ajout de bancs à cet endroit. De plus, l'aménagement de telles placettes entraîne une minéralisation supplémentaire sur un parcours qui longe une route où il y a beaucoup de trafic et qui paraît peu agréable et invitante pour les passants. Cela risque de plus d'altérer le potentiel archéologique du site. Il convient de réfléchir sur la pertinence de leur localisation et sur la manière d'insérer ces placettes de manière harmonieuse avec l'existant, tout en prenant en compte le caractère du lieu. Le CPM croit qu'une minéralisation en bordure du chemin de la Côte-des-Neiges n'est pas souhaitable.

Entretien et pérennité

De manière générale, le CPM se préoccupe de la pérennité des interventions prévues dans les trois volets du projet. Il salue à cet effet le souci de qualité dans la conception de la signalisation sur le chemin de la Côte-des-Neiges, réalisée de manière à pouvoir s'adapter à de nouveaux ajouts sur les lampadaires. Le CPM apprécie également l'ajout de maquettes en bronze du mont Royal, sous la forme de cartes en trois dimensions, qui permettront aux visiteurs de bien se situer et comprendre la montagne. Toutefois, il considère regrettable que ces cartes, de même que les indices, qui ont été conçus avec un si grand souci de qualité, ne seront pas visibles durant toute une partie de l'année. Il aurait été souhaitable que les aménagements soient conçus de manière à pouvoir être visibles et utilisables également durant l'hiver, lorsqu'il y aura quantité de neige.

Enfin, le CPM s'inquiète tout particulièrement du déploiement de lacets de pierre sur gazon dans l'aménagement de haltes (volet 1). Bien qu'il soit tout à fait en faveur de l'insertion de citations littéraires dans ces objets, le CPM se questionne sur la pérennité de tels objets. Un bandeau de pierre gravé de bronze est susceptible de vieillir très mal et prématurément, à l'image de certains aménagements en pierre récents dans d'autres espaces publics de Montréal. Le CPM est plutôt en faveur d'interventions minimalistes sur la montagne.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) émet un avis favorable au projet d'Escales découvertes sur le mont Royal. Il formule toutefois les recommandations suivantes afin de bonifier leur aménagement :

- veiller à aménager les haltes et bancs du volet 1 avec un grand souci de sobriété, notamment en assujettissant leur aménagement à la topographie de la montagne ;
- intégrer le volet numérique dans la phase d'aménagement ;

- veiller à respecter le caractère du cimetière Notre-Dame-des-Neiges lors de l'aménagement de haltes à cet endroit ;
- diminuer le nombre de pictogrammes prévus dans le pavoiement du chemin de la Côte-des-Neiges et fournir un relevé des lampadaires existants montrant la signalisation prévue ;
- envisager une réduction de la minéralisation des placettes du volet 3 le long du chemin de la Côte-des-Neiges ;
- veiller à assurer un entretien et la pérennité des objets et aménagements, dont les maquettes en bronze, et reconsidérer la présence des lacets de pierre dans les haltes ;
- veiller à ce que les aménagements soient le plus légers possible en sous-sol dans les secteurs à potentiel archéologique.

Le vice-président,

Original signé

Pierre Gauthier

Le 12 novembre 2015